

Savoie FO

bulletin d'information de l'union départementale des syndicats Force Ouvrière de Savoie



n° 147
Dépot légal
Septembre 2020



Adieu l'ami

Sommaire

1,50 €



**Reforme du chômage
c'est NON!**
p. 4



**Ferropem,
les inquiétudes**
p. 6



**Yves BOERI,
Adieu l'ami**
p. 7

FO Savoie - informations pratiques - agenda

Réunions des Unions Locales : septembre 2020

Merci de bien vouloir noter les dates des prochaines réunions

UL AIX-LES-BAINS
Résidence Joseph Fontanet
Patrick Mouchetan

UL ALBERTVILLE
23 rue des Fleurs – 04.79.32.78.81
Raoul Gueraud-Pinet
Brunot Guillot

UD CHAMBERY
Maison des Syndicats
3 rue Ronde - 04.79.69.24.87
Thierry Mayoral
Norbert Gandon
Damien De Ceglie

UL MOUTIERS
Maison des Syndicats
82 Rue du Chemin de Fer (derrière la Mairie)

UL PONT-DE-BEAUVOISIN
Rue des Etreys
04.79.69.24.87
André Buisson

UL MONTMELIAN
Maison des Syndicats
2 rue docteur Veyrat 04.79.69.24.87
Claude Billet

UL ST JEAN-DE-MAURIENNE
Place du Champ de Foire – 04.79.59.81.80
Nathalie Pinet
Stephane Bect

UL MODANE
Bâtiment des Services Technique
90 rue de Polset 2ème Etage

PERMANENCES JURIDIQUES



sur rendez-vous :
04 79 69 81 46

Savoie FO N° 147 - prix 1,50 € abonnement 3,50 €

Ont participé à la rédaction à l'illustration et à la relecture de ce numéro :

Pierre Didio



Photos droits réservés : FO, UD FO Savoie, pixabay.com (libre de droits)
Les codes barres ont été créés avec le site www.unitag.io/fr/qrcode

Le programme était chargé, jeudi 10 septembre, pour la réunion de rentrée de la commission exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière.

Avec au menu, en particulier, la mobilisation de notre organisation syndicale pour informer les 38 000 salariés des très petites entreprises (TPE) du département des prochaines élections de leurs représentants. En parallèle, nous préparons la tenue de deux colloques.

Le premier, prévu le 24 octobre, à Montmélian, vise à informer les assistantes maternelles de leurs droits.

Nous demandons le retrait de la réforme de l'assurance chômage et du projet de réforme des retraites.

Et lors du second rendez-vous, le 20 novembre, FO reviendra sur le chômage des travailleurs saisonniers à l'occasion du festival international des métiers de la montagne qui doit se dérouler à Chambéry.

À cette occasion, le syndicat réaffirmera son opposition à la réforme de l'assurance chômage qui doit entrer en application au 1er janvier 2021.

En effet, en portant de 150 heures à 6 mois de travail la recharge des droits à l'assurance chômage, les saisonniers des stations ne parviendront pas à cumuler 6 mois travaillés, et ne pourront plus être indemnisés.

«Nous demandons le retrait pur et simple de la réforme de l'assurance chômage. Nous demandons aussi le retrait du projet de réforme des retraites,

que nous estimons non viable.

Les ressources du système des retraites sont indexées sur le produit intérieur brut (PIB), et la baisse du PIB liée à la crise économique actuelle pourrait provoquer une baisse des revenus des retraités de 3 400 euros par an.

Pour ce qui est du secteur hospitalier, Laurence D'Introno, secrétaire générale adjointe et responsable départementale des services publics santé, a déclaré apprécier la première victoire du syndicat concernant le récent rattrapage des salaires de 183€ pour les personnels hospitaliers.

Mais elle a tenu à préciser que Force ouvrière continue à se battre pour étendre ce rattrapage au personnel assurant les soins à domicile.

En ces temps de crise, il faut bichonner les amortisseurs sociaux.

Au sujet de la retraite par points...

La crise économique qui a été engendrée par la crise sanitaire de la covid, nous a fait la démonstration que la retraite par points n'a rien de bon pour les futurs retraités y compris pour les retraités actuels.

Une des règles d'or du projet de retraite par points est le maintien des dépenses de retraite à hauteur de 14 % du produit intérieur brut. Actuellement de l'ordre de 340 Milliards.

Or il s'avère que nous sommes aujourd'hui à une chute de 13,8 % de PIB.

Si l'on applique cette règle, nous aurions un montant



consacré aux retraites de l'ordre de 292 Milliards.

Cela conduirait à baisser de 48 milliards d'euros le montant consacré aux retraités.

En moyenne chaque retraité devrait perdre 3400 € par an. Alors vous pourriez me dire, mais on ne peut pas toucher au montant des pensions et retraites ! Peut-être ! Mais pour autant rien n'empêche le gouvernement d'augmenter les cotisations sur ces mêmes retraites.

La démonstration est ainsi faite que l'impensable est bien arrivé et que la retraite par points ne peut rien amener de bon pour les travailleurs. Cette réforme, si elle voit le jour, conduira inévitablement à la paupérisation de l'ensemble des futurs retraités y compris des retraités actuels.

Ensemble continuons à la combattre.

La vie des Syndicats

Réforme du chômage, c'est non!

Assurance chômage – Ce n'est pas ce qui était convenu avec le 1er Ministre !

La suspension de la réforme doit porter aussi sur le rechargement des droits.

Force Ouvrière a pris connaissance du projet de décret confirmant la suspension jusqu'au 31 décembre 2020 de l'application de la « réforme » de l'assurance chômage, qui avait été imposée par le gouvernement en juin 2019 contre l'avis unanime des syndicats.

Si, effectivement, ce report concerne l'ensemble des dispositions (entrée dans les droits, rechargement des droits, calcul du salaire journalier de référence pour l'allocation, dégressivité), ce sur quoi nous étions attentifs.

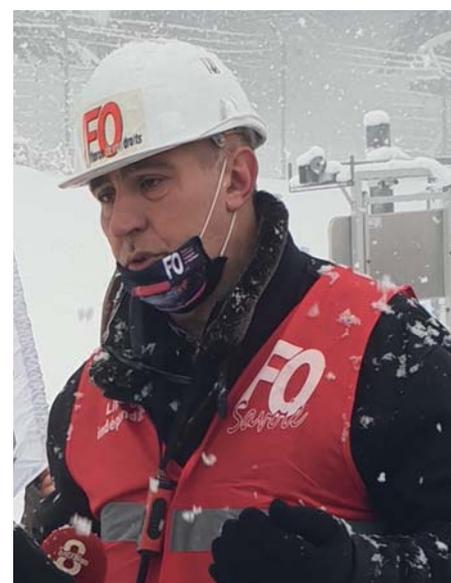
FO conteste que, sur le rechargement des droits, ce décret ne rétablisse pas

complètement la situation qui prévalait dans la convention négociée en 2017, et qui, sans cette réforme serait toujours en vigueur.

En effet, si la durée de rechargement est bien ramenée de 6 mois à 4 mois, la convention prévoyait une durée de 150 heures (~1 mois de travail).

De l'ordre de 8 à 10 000 demandeurs d'emplois seraient ainsi impactés chaque mois, ne parvenant pas à trouver 4 mois de durée de contrats, durant leur période d'indemnisation, pour pouvoir recharger leurs droits, a fortiori du fait des conditions de crise économique et de l'emploi actuels.

Cette restriction ne correspond pas aux conclusions que nous avons retenues lors de la réunion du 17 juillet dernier, précisées à notre demande explicite.



FO s'est adressée au gouvernement, dans le cadre de la consultation sur le projet de décret, demandant le rétablissement du bénéfice du rechargement des droits.

FO déplore aussi le caractère non rétroactif de cette suspension, comme le fait que la période de référence demeure à 24 mois et non 28 mois (prévus dans la convention) pour l'entrée dans les droits. Cette réforme à plonger une partie des salariés, notamment nos saisonniers, au RSA, voire à l'absence totale de revenu pour certains.

FO réaffirme que sa position demeure l'abandon de cette réforme qui a révélé son effet néfaste pour les salariés se trouvant demandeurs d'emplois.

Notamment les plus précaires et les saisonniers – a fortiori dans la situation de crise que nous traversons.



La vie des syndicats

Remise de la médaille syndicale à Louise

LOUISE, à 62 ans le 30 juin 2020 tu viens de faire valoir tes droits à la retraite.

Après avoir démarré ta carrière dans le secteur privé, tu finis par entrer dans la fonction publique territoriale à l'EHPAD des Blés d'or en 1996. En 2004 tu rejoins le syndicat FO en intégrant son bureau.

On ne peut que souligner la régularité de ta présence dans toutes les réunions et actions syndicales du département.

Pendant ton activité à l'EHPAD tu as assumé plusieurs mandats. Alors que l'établissement comptait moins de 50 agents, le personnel a pu apprécier ton implication systématique sur les listes de la Commission Administrative Paritaire ainsi qu'au Comité Technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale.

Tes compétences professionnelles t'ont valu une désignation à la commission EHPAD, mise en place par FO sur le département, tu représentais l'EHPAD des Blés d'or.

Depuis les dernières élections professionnelles de décembre 2018, l'EHPAD des Blés d'or, dépassant les 50 agents a été dans l'obligation de mettre en place son propre CT et CHSCT. Fidèle à tes engagements et tes convictions tu poursuis ton activité syndicale en tant qu'élue titulaire au Comité Technique de l'établissement.

En 2018, on peut dire que le combat syndical a été très intensif. Notamment pour le combat historique du maintien de l'EHPAD des Blés D'Or en service public territorial. Ce bras de fer, très peu d'agents peuvent se vanter de l'avoir gagné. Ma chère Louise, tu as été sur tous les fronts de nos actions locales. Tu fais partie de ces résistants qui ont permis de garantir la continuité de cette



qualité de soins et de proximité apportées aux résidents et aux familles.

De nature joyeuse, nous t'avons entendu chanter partout dans l'établissement. Tu as apporté la joie et bonne humeur autant à tes collègues de travail qu'aux résidents des Blés d'Or.

Jour après jour tu as prôné la solidarité entre tes collègues et tout particulièrement avec les nouveaux arrivants.

Une carrière qui s'achève sur une situation inédite qu'est cette pandémie du Covid 19. Là aussi il a fallu s'adapter à toutes les situations avec des mesures sanitaires nationales au jour le jour.

C'est à ce moment-là, alors que les résidents étaient confinés dans les murs de l'EHPAD, pour le bien-être de nos anciens, tu as bien voulu reprendre les ciseaux de ton ancien métier de coiffeuse.

Il te tenait à cœur d'apporter un peu de coquetterie, dans cette période où l'essentiel primait sur l'attention habituelle que tu portais à tes résidents. Ces derniers mois auront été ton dernier combat dans cette maison de retraite contre le COVID 19. En redoublant de vigilance, avec tes collègues de travail, tu as une certaine fierté à rappeler qu'aucun cas de COVID

n'a été déclaré dans l'établissement.

Il y avait déjà quelques temps que tu l'attendais ce jour bien mérité où tu pourras dire, demain je ne reviens plus. Entre la nostalgie du passé et la fatigue du repos mérité.

Tu fais à présent partie des jeunes retraités du travail. Bientôt tu nous diras que tes journées sont plus remplies que lorsque tu étais en activité. Déjà tout le monde te regrette aux Blés d'Or ! Dans la continuité de ton engagement syndical, tu nous as d'ores et déjà annoncé ta participation à nos réunions ainsi que ta volonté de rester à nos côtés dans les futurs actions, pour défendre la prise en charge de nos aînés dans les EHPADs.

Quoi qu'il en soit, la fin du travail c'est le début de la liberté à pouvoir disposer de tout son temps. Nombreux sont ceux qui t'attendaient pour profiter de tes nouvelles disponibilités et ta gentillesse. A commencer par ton mari, Maurice, tes enfants et tes petits-enfants. Enfin ils vont pouvoir profiter pleinement de toi. Quant à toi, tu pourras les chérir sans retenue de temps.

Nous te souhaitons de belles années, remplies de joie et de

La vie de l'union départementale

FO FERROGLOBE s'inquiète pour l'avenir des salariés du groupe industriel



L'inquiétude grandit parmi les 1000 salariés des six sites du groupe Ferropem en France.

Ce fleuron industriel, qui fait référence pour la production de silicium et d'alliages spéciaux, vient de subir coup sur coup la restructuration du marché de l'automobile (en 2018), et la crise sanitaire.

Avec plus de 50 % des salariés en chômage partiel depuis le

mois d'octobre 2019, et plus de la moitié des fours de production à l'arrêt, les élus au Comité central social et économique (CSE) du groupe ont fait remonter les préoccupations des employés à la direction mercredi 15 juillet, à Chambéry.

Avec la peur de voir l'entreprise procéder à des licenciements à la rentrée de septembre, si la situation sur les marchés internationaux ne s'améliore pas, nous avons demandé à la direction d'œuvrer pour obtenir un prêt garanti par l'État dans l'attente de trésorerie.

Mais aussi de mener, dans le cadre de l'Europe, une politique de protection pour faire face à la concurrence de la Chine... Et enfin, pour aller dans le sens de l'indépendance nationale, les salariés voudraient que la



production de silicium chimique entrant dans la composition des silicones soit relocalisée en totalité sur le territoire français.

Pourtant depuis des mois, le syndicat FO alerte le gouvernement à travers le Préfet de Savoie et la Direccte de Savoie lors des entretiens durant lesquels nous avons décrit précisément la situation dans les établissements.



Carnet de deuil

Notre Camarade Yves Boeri nous a quitté

En fin de journée ce lundi 13 juillet, à l'âge de 55 ans nous venons de perdre un de nos camarades.

Notre ami Yves BOERI adhère à FO le 27 novembre 1997. Dans la foulée, à l'image du grand sportif qu'il était, il crée, avec quelques copains, le Syndicat FO des remontées mécaniques de la station des ARCS.

Il est alors désigné Délégué Syndical. Pendant plus de 20 ans, avec son camarade de la CGT, ils sont parvenus, saison après saison, à contracter les accords qui ont permis aux 500 salariés de la SMA d'améliorer leurs conditions de travail et de rémunérations.

Il fût un homme attachant, dévoué aux causes qu'il défendait sans retenue. Les années ne pesaient pas sur son engagement syndical pas plus que sur ses convictions et ses valeurs humanistes qu'il affirmait de toutes ses forces et toute son âme.

Son parcours syndical l'avait conduit à s'impliquer dans la défense des salariés, y compris hors de l'entreprise. Durant de nombreuses années il fût mandaté conseiller du salarié pour le Ministère du Travail.

Puis il est désigné juge prud'homal en 2017 par l'Union Départementale FO de Savoie.

Passionné de sport où le corp est mis à rude épreuve, le cyclisme en faisait partie, il devient à partir de 2012 le pilote attitré du véhicule FO dans la caravane du tour Savoie Mont-Blanc.

Parallèlement à ses mandats, à partir de 2015, il consacre ses efforts à une association pour la recherche au profit de la maladie de Charcot, ou SLA, pour Sclérose Latérale Amyotrophique.

Pour poursuivre les projets du fondateur de l'association décédé en 2019, Yves en devient le Président.



Pour cet homme apprécié et respecté de tous, l'Union Départementale FO de Savoie, au nom de tous ses adhérents, souhaite présenter ses plus sincères condoléances à sa famille.

La vie éternelle n'existe pas, mais son souvenir impérissable restera.



Adieu l'ami

NOUS SOMMES UN LIEN ENTRE 3 MILLIONS D'ADHÉRENTS.



AÉSIO, c'est le regroupement des mutuelles ADRÉA, APRÉVA et EOVI MCD pour tisser un lien encore plus solide entre nos adhérents et nous.

aesio.fr

GRUPE MUTUALISTE D'ASSURANCES DE PERSONNES / SANTÉ - PRÉVOYANCE



Groupe AÉSIO, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Livre I du code de la Mutualité. Immatriculée sous le n° 821 965 241
Siège social : 25 place de la Madeleine - 75008 PARIS - Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n° 16006968
Informations disponibles sur www.orias.fr. Crédit photo Alexis Raimbault. Document non contractuel à caractère publicitaire. Réf. 20-172-001



Merci de compléter cette fiche pour
tout nouvel adhérent

BULLETIN D'ADHESION

A retourner à : UD FO SAVOIE—BP 50423—73004 CHAMBERY CEDEX ☎ 04.79.69.24.87 Fax : 04.79.69.81.40

Mr Mme Mlle Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

☎ personnel Mail :@.....

Nos actions

Manifestation du 30 juin, soutenons nos véritables héros.

Après la réussite du 16 juin pour la défense de nos systèmes de soins, l'Union Départementale accompagnera les salariés des fédérations des Services Publics et de Santé ainsi que les salariés de l'action sociale pour la manifestation du 30 juin 2020 à 13h30 au départ de l'Hôpital public de Chambéry.

L'enveloppe de 6 Milliards que promet le gouvernement pour les salaires des hospitaliers, du secteur public et privé est un bon début, mais nous sommes bien loin du compte pour satisfaire l'ensemble des secteurs d'activité de la filière santé.

Que fait-on des EHPADs de la fonction publique territoriale, des personnels du secteur de soins à domicile et ceux du secteur Medico- social ?

Quand est ce que l'on parle des moyens humains et financiers comme l'embauche de personnel, et la réouverture de lits.

FO réclame :

- Une revalorisation générale des salaires de tous les personnels à hauteur de 300 € et la reconnaissance des qualifications des professionnels ;

- Versement de la prime exceptionnelle de 1500 € dans le cadre de la pandémie du Covid-19 à tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière et du secteur privé, sans élément discriminant ;

- Un plan de titularisation massif des contractuels et de recrutement de personnels ;

- La reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19 pour tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière et du secteur privé ;

- Un plan de formation pluridisciplinaire ambitieux ;

- Le renforcement des moyens financiers pour les établissements avec une revalorisation importante des budgets 2020 et l'arrêt du financement des hôpitaux et établissements par l'enveloppe fermée de l'ONDAM ;

- L'arrêt immédiat de toutes les fermetures d'établissements, de services, de lits et places. ;

- Réouverture partout où cela est nécessaire, pour répondre aux besoins sanitaires de la population ;

- Des mesures qui garantissent l'accès, la proximité et l'Egalité de la prise en charge pour la population sur tout le territoire ;

- 1 salarié pour 1 résident dans nos EHPADs

- L'abrogation des lois dites de « Transformation de la Fonction Publique » et « ma Santé 2022 ».

En effet, dès le 20 mai 2020,

nous avons demandé au secrétaire d'Etat à la fonction publique que les fonctionnaires territoriaux puissent bénéficier des éventuelles avancées qui pourraient ressortir des discussions en cours. À ce jour, rien n'a changé !

Que le gouvernement n'envisage une revalorisation uniquement pour nos collègues du secteur de la FPH en occultant ceux de la FPT et du secteur privé est un véritable scandale !

Dans les EHPADs, les services d'aides à domicile, les services sociaux, les agents ont répondu présents durant toute la période du confinement, au-delà de leurs obligations de service, conscients de leur rôle et de celui du service public en cette période difficile.

Aujourd'hui, faire comme s'ils ne méritaient pas la reconnaissance de cet engagement et des risques pris, pour leur santé et celle de leurs proches est intolérable.

A métier similaire, revalorisation identique !

**TOUS ENSEMBLE,
soutenons nos véritables
Héros de la vraie vie !**





Branches
professionnelles,
nouveaux
territoires
de santé!

AJHM13077470

SANTÉ - ÉPARGNE - PRÉVOYANCE - RETRAITE

Dans le cadre de l'ANI (accord national interprofessionnel), Malakoff Médéric vous accompagne pour mettre en place un régime de frais de santé sur mesure (diagnostic, prévention et accompagnement) afin de concilier, dans votre branche professionnelle, performance de l'entreprise et bien-être des salariés.

Votre contact : **Wilfried ROSSET**
au 04 50 10 05 81
wrosset@malakoffmederic.com



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR



Christian Floreatin

Un problème de consommation, de logement ?

Sur RDV

04 79 69 24 87
04 79 69 23 40



afoc.chambery@free.fr

CHAMBERY—3 rue Ronde
Tous les mardis de 15 h à 17 h
Tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h
Tous les vendredis de 10 h à 12 h

Plus proche de chez vous !

AIX LES BAINS—Anciens Thermes
Place Maurice Mollard
Tous les mardis de 14 h à 18 h
☎ 09.84.59.58.01

MONTMELIAN—2 rue du D. Veyrat
1er mercredi du mois de 17 h à 18 h
☎ 06.88.28.57.33

ALBERTVILLE—23 rue des Fleurs
Le 1er lundi du mois de 17 h à 19 h
☎ 04.79.32.78.81

MODANE—31 Rue Jules Ferry
Tous les vendredis de 16 h à 17 h
☎ 04.79.69.24.87

5 G, de la friture sur toute la ligne

La 5G, cette mairies écologistes l'absence d'effets
prochaine norme de récemment élus, tous négatifs avant toute
téléphonie mobile bien décidés à entrée en vigueur.
permettant une combattre ce qu'ils Voilà pourquoi le



vitesse de connexion analysent comme un gouvernement a
ultra-rapide n'est luxe inutile et demandé à quatre
encore qu'un projet dangereux pour organismes d'Etat,
mais sa naissance l'environnement mais dont l'igas et
s'annonce déjà aussi la santé. Et au l'Inspection des
comme un chemin de milieu, des Finances, de rédiger,
croix. consommateurs qui pour le 7 septembre,
peuvent avoir du mal un rapport qui fasse

En théorie, les à s'y retrouver. le point sur la
choses sont simples. S'il est peu pays qui ont déjà
D'un côté, le S'il est peu pays qui ont déjà
gouvernement et les discutable que la 5G, autorisé le
principaux comme la plupart des déploiement.

opérateurs qui activités humaines, a Pourtant, on peut
souhaitent voir un impact sur imaginer que, quelles
effectif son l'environnement, les que soient les
déploiement courant réticences sanitaires conclusions du
2021, idéalement à sont pour l'instant industriels
l'éété. peu étayées. Si rapport, opposants ne

De l'autre, les n'a pu établir le désarmeront pas,
associations moindre danger pour tant leur opinion est
environnementales, la santé que ferait déjà faite.
la Convention courir la 5G, ses Indépendante par
citoyenne pour le opposants exigent nature, l'Afoc ne
climat et certains que soit démontrée manquera pas de



manquera pas de
jouer son rôle, sur la
5G comme sur
n'importe quel
dossier, en formulant
ses revendications
en informant les
consommateurs



Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

groupe-apicil.com

SANTÉ | PREVOYANCE | ÉPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 GROUPE
APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque SA** à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management SA** au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel